Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 09/05/2026
Reçu en préfecture le 09/05/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260509-20260505-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE LANDUJAN

Séance du 7 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 7 mai, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 29/04/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 13
Secrétaire de séance : Christophe ESNAULT
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 13
Nombre de Voix : 13 + 2 = 15

Présents : M. HENRY Serge, Mme. SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme. RESCAN Laurence, Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, M. ESNAULT Christophe, M. ROLLAND Stéphane, Mme. GIRARD Charlotte, M. DAVID Jean-Marc, M. FOUR Éric, Mme LE GOFF Véronique, M. DEFFAINS Jérémy, Mme. GAUTIER Linda.

Absents excusés : Mme. HELOU Fabienne, M. FONTAINE Bertrand

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme. HELOU Fabienne à M. FOUR Éric, M. FONTAINE Bertrand à Mme. CARESMEL Marie-Thérèse

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

20260505

Objet de la délibération : Renonciation au droit de préemption urbain dans le cadre des ventes de terrains situés dans le lotissement privé « Le Domaine de la Rabine ».

Monsieur le Maire rappelle la décision du 29 mars 2018 relative à l'instauration d'un droit de préemption urbain dans le bourg de Landujan sur tout ou partie des zones urbaines, U1AU et Ab.

Il porte ensuite à connaissance du Conseil les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- La DIA 0351432600011 déposée le 17/03/2026 par l'office notarial Pinson Éon concerne le terrain à bâtir cadastré B2175 (511m^2). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. Les acquéreurs sont Armand ROUX et Amélie KERBART ;

- La DIA 0351432600012 déposée le 16/04/2026 par l'office notarial Pinson Éon concerne le terrain à bâtir cadastré B2175 (646m^2). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. L'acquéreur est Paulin ROUSSEAU ;

- La DIA 0351432600013 déposée le 16/04/2026 par l'office notarial Pinson Éon concerne le terrain à bâtir cadastré B2175 (248m^2). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. L'acquéreur est Kateline DUPUITS ;

-

Envoyé en préfecture le 09/05/2026
Reçu en préfecture le 09/05/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260509-20260505-DE

Ces DIA découlent de la division de la parcelle B2175, dans le cadre de la construction du lotissement privé « Le Domaine de la Rabine ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renoncer à faire valoir son droit de préemption urbain pour les terrains mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,
DÉCIDE,

- **DE RENONCER à son droit de préemption** concernant les DIA 0351432600011, 0351432600012, 0351432600013 ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte et document relatif à cette décision.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

Délibération rendue exécutoire
Publiée le :
Transmise à la Préfecture d'Ille et Vilaine
Pour contrôle de légalité le :

MAIRIE DE LANDUJAN
35360